
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JANVIER 2023

Le dix-sept janvier deux mille vingt-trois,
17 heures

Le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- **Assemblée Générale FFSNW**
 - Date et lieu
- **Championnats de France**
 - Validation date et lieu championnats de France 2023 de Barefoot
 - Validation date et lieu championnats de France 2023 Wakeboard câble
 - Intention date et lieu championnats de France 2023 Interligues
 - Validation du lieu des championnats de France 2023 Wakeboard bateau
 - Validation de candidature pour les championnats de France 2023 Ski nautique séniors
 - Validation de candidature, lieu et dates pour les championnats de France 2023 Ski Nautique relèves et opens
- **Commissions**
 - Commission sportive wakeboard
 - Commission développement téléski nautique
- **Tarifs**
 - Modification du Tarif d'inscriptions des compétitions en France : part FFSNW

Et le Conseil d'Administration décide :

Chapitre : Assemblée Générale FFSNW

Première Décision : Date et lieu

Résolution 1 : AG FFSNW 2022 le 19 mars à TOURS (37)

POUR : 11 (100 %)

ABSTENTION : 2

Cette décision est adoptée à la majorité des membres

Chapitre : Championnats de France

Deuxième Décision : Validation date et lieu championnats de France 2023 de Barefoot

Résolution 2 : Validation dates et lieu des championnats de France 2023 de Barefoot du 14 au 16 juillet à Chartres (28)

POUR : 11 (100 %)

ABSTENTION : 2

Cette décision est adoptée à la majorité des membres

Troisième Décision : Validation date et lieu championnats de France 2023 Wakeboard câble

Résolution 3 : Validation date et lieu championnats de France 2023 de Wakeboard Cable 14 au 16 juillet à St Renan(29) Advance Ride

POUR : 11 (91,67 %)

CONTRE : 1 (8,33 %)

ABSTENTION : 1

Cette décision est adoptée à la majorité des membres

Quatrième Décision : Intention date et lieu championnats de France 2023 Interligues

Résolution 4 : Intention organisation championnats de France 2023 Interligues du 22 au 24 septembre à Moissac (82)

POUR : 11 (100 %)

ABSTENTION : 2

Cette décision est adoptée à la majorité des membres présents

Cinquième Décision : Validation du lieu des championnats de France 2023 Wakeboard bateau

Résolution 5 : Lieu des Championnats de France 2023 des CF de Wakeboard bateau à THIONVILLE (57). Proposition de date à confirmer entre mi-juillet et début août (à privilégier juillet)

POUR : 11 (100 %)

ABSTENTION : 2

Cette décision est adoptée à la majorité des membres

Sixième Décision : Validation de candidature pour les championnats de France 2023 Ski nautique séniors

Résolution 6 : validation de la candidature de Tours dates potentielles 15/16 juillet

POUR : 10 (100 %)

ABSTENTION : 3

Cette décision est adoptée à la majorité des membres

Septième Décision : Validation de candidature, lieu et dates pour les championnats de France 2023 Ski Nautique relèves et opens

Résolution 7 : validation de la candidature de Baurech (33) aux dates suivantes 14, 15 et 16 juillet pour les Relèves 18/19 juillet pour les Opens

POUR : 11 (91,67 %)

CONTRE : 1 (8,33 %)

ABSTENTION : 1

Cette décision est adoptée à la majorité des membres

Chapitre : Commissions

Huitième Décision : Commission sportive wakeboard

Résolution 8 : Division de la commission Wakeboard en deux commissions Wakeboard Cable et Wakeboard Bateau

POUR : 12 (100 %)

ABSTENTION : 1

Cette décision est adoptée à la majorité des membres

Neuvième Décision : Commission développement téléski nautique

Résolution 9 : Création de la Commission Développement du téléski nautique (objet relation avec les Tk, incitation à l'affiliation/certification, proposition d'actions, etc...)

POUR : 11 (91,67 %)

CONTRE : 1 (8,33 %)

ABSTENTION : 1

Cette décision est adoptée à la majorité des membres

Chapitre : Tarifs

Dixième Décision : Modification du Tarif d'inscriptions des compétitions en France : part

FFSNW

Résolution 10 : Tarif de 80 Euros pour les clubs qui organisent une 3^{ème} compétition dont une 3D (avec nombre représentatif de skieurs participant).

POUR : 11 (84,62 %)

CONTRE : 2 (15,38 %)

Cette décision est adoptée à la majorité des membres

* * *

Il a été dressé le présent procès-verbal

Président de séance

Patrice MARTIN
